

TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE (420.B0)



Alternance travail-études – Entreprises

***Les stages doivent être rémunérés, d'une durée de 8 à 14 semaines pendant l'été pour une moyenne de 28 heures par semaine.**

Compétences des stagiaires

Après une année d'études (stage 1)

Sous la supervision d'un responsable de l'entreprise, le stagiaire peut :

- Utiliser efficacement des applications de bureau.
- Utiliser efficacement les services de recherche sur Internet et effectuer de la veille technologique.
- Installer et configurer des systèmes d'exploitation.
- Assurer la protection contre les virus informatiques.
- Assurer le soutien technique et le dépannage des utilisateurs.
- Concevoir la couche présentation d'un site Web efficace et convivial (HTML et CSS).
- Installer des éléments physiques et logiques sur un poste de travail.
- Dépanner des utilisateurs dans des applications de bureau.
- Accomplir toute autre tâche connexe selon ses habiletés personnelles.

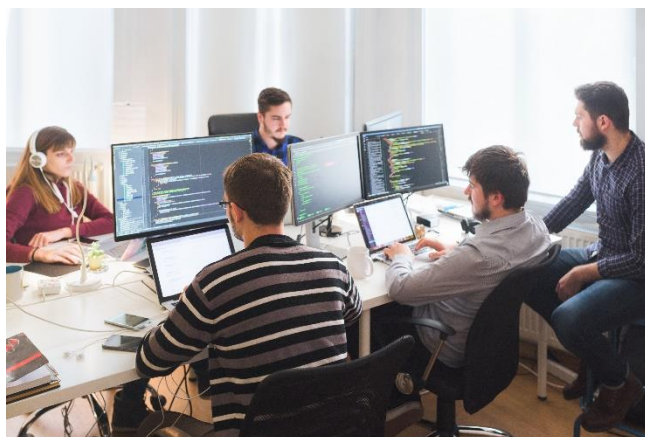
Le stagiaire possède les connaissances de base de la programmation (algorithmique, programmation modulaire en langages C et Typescript).

Après deux années d'études (stage 2)

S'ajouteront aux compétences de la première année d'études :

Sous la supervision d'un responsable de l'entreprise, le stagiaire peut :

- Analyser et développer une application.
- Appliquer les règles de la programmation orientée objet.
- Analyser et développer une application avec un langage structuré.
- Utiliser un système de base de données relationnelle.
- Configurer et exploiter un environnement réseau.



TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE (420.B0)



Alternance travail-études – Étudiantes et étudiants

Conditions

ÉTÉ 2023 : 26 mai au 20 août

Durée de 8 à 14 semaines

Moyenne de 28 heures/semaine

Stage rémunéré

Avantages

Pour l'étudiante et l'étudiant :

Vivre une expérience de travail reliée au programme d'études.

Valider un choix de carrière.

Améliorer les perspectives d'embauche.

Pour l'employeur :

Recruter une main d'œuvre motivée.

Assurer la relève.

Bénéficier d'un crédit d'impôt.
(si admissible)

Critères d'admissibilité

Pour être admissible au premier stage :

- Être inscrit à temps complet au Cégep de Rimouski à l'hiver 2023.
- Poursuivre les études au Cégep de Rimouski au trimestre d'automne 2023.

Au premier trimestre, avoir réussi :

420-123-RK	L'ordinateur : machine numérique
420-124-RK	L'ordinateur : outil de travail
420-125-RK	Introduction à l'algorithmique

Au second trimestre, être inscrit à :

420-224-RK	Assemblage et configuration d'un ordinateur
420-225-RK	Programmation structurée
420-227-RK	Interaction personne-machine

Pour être admissible au deuxième stage :

- Un cours de formation générale en français ou en philosophie devra être réussi.

« L'alternance travail-études,
une formule gagnante ! »

Ton implication

- Participer activement à la recherche d'un milieu de stage.
- Respecter les exigences de l'entreprise qui t'accueillera et adopter des comportements appropriés à ton milieu de stage.
- Remettre un rapport de stage au Placement et stages ATE, une fois le stage terminé.

